



Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

**Colloque « Petites collectivités
pour un Assainissement Durable »
20 Novembre 2014**

**Réhabilitation des installations
d'Assainissement Non Collectif (ANC)**

Pascal MELLIER – Directeur Général Adjoint Territoires



I.1 - Le SDEA aujourd'hui (1/2)

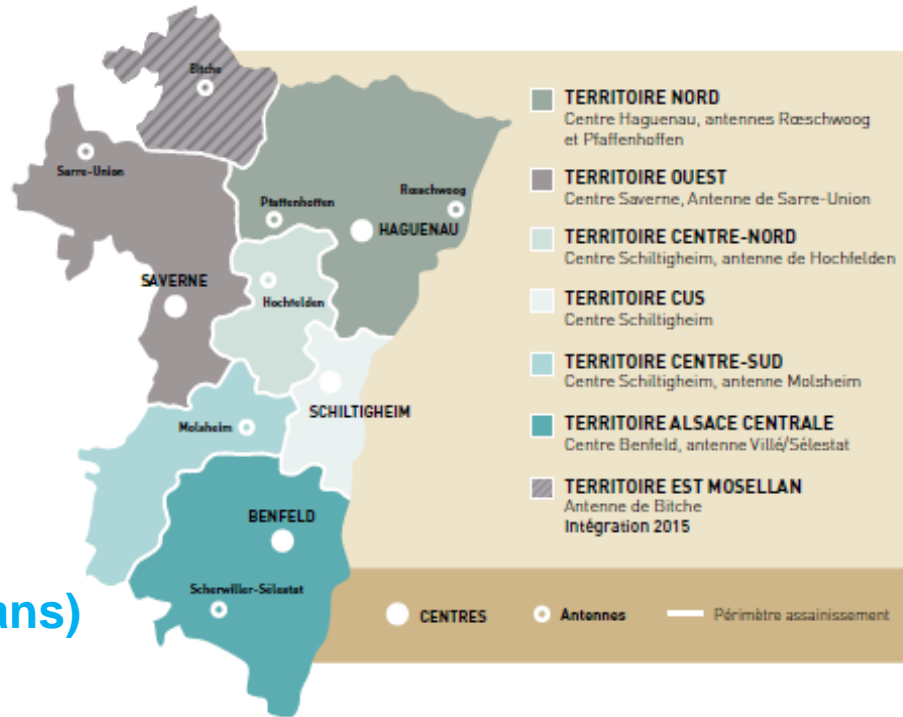
Une organisation et une gouvernance territorialisées



- ✓ 500 communes, 810.000 habitants, sur 3 Départements : Moselle, Bas Rhin et Haut Rhin
- ✓ 7 territoires
- ✓ Eau potable : 4 000 km réseaux, 900 sites
- ✓ Eaux usées : 5 800 km réseaux, 1 100 sites
- ✓ Budget : 160 M € (x 5 en 15 ans)
- ✓ Investissements : 40 M € (x 15 en 15 ans)
- ✓ 550 salariés (x 2 en 15 ans)
- ✓ 50 cadres supérieurs (x 4 en 15 ans)



«Rôle précurseur du SDEA, avec sa double culture de service public et d'entreprise, par son engagement dans une démarche de qualité, performance et développement durable» Rapport CRC juin 2013



1.2 - Des valeurs fortes pour une gestion publique locale performante (2/2)



Rapport d'activité et de
Développement Durable

LA PROXIMITE

- Etre aux côtés des élus pour apporter localement le meilleur niveau de service et de réponse aux préoccupations locales
- Conforter la place d'acteur de référence en matière de gouvernance

L'EXCELLENCE

- Fournir aux clients un service d'excellence 24h/24,
- Conforter la compétitivité du SDEA par mutualisation, économies d'échelles et productivité optimale
- Maîtriser l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement

LE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

- Préserver l'environnement, généraliser les meilleures pratiques DD et gérer durablement
- Placer l'humain au cœur de la performance
- Impliquer et satisfaire au mieux nos parties prenantes

II.1 - Le SPANC au sein du SDEA



- ✓ **Création :** 1^{er} janvier 2000
- ✓ **Communes :** 372 Communes
- ✓ **Installations :** Environ 6000 unités
- ✓ **Moyens :** 2,5 ETP / budget de 88 000 € (hors réhabilitation)
- ✓ **Certification :** Processus ANC certifié (Iso 9001 – 18001 – 26000 – EFQM)

✓ **Missions :**

- - Contrôles des installations neuves
- - Contrôles « Notaire » (ventes / cessions)
- - Contrôles des installations existantes
- - Réhabilitation des installations d'ANC
- - (Entretien sur demande)

II.2 – Engagement du SDEA dans les opérations de réhabilitation des installations d'ANC



Axe : Développement Durable

Objectif : Préserver l'environnement

Résultats visés :

- Aider les propriétaires à remplacer leur dispositif d'ANC vétuste
- Réduire les rejets de pollution au milieu naturel
- Disposer d'installations entretenues et sans nuisances



2 opérations innovantes mises en œuvre par le SDEA

III.1 - Opération pilote de réhabilitation sous MO Publique - périmètre du Canton de Villé (1/2)



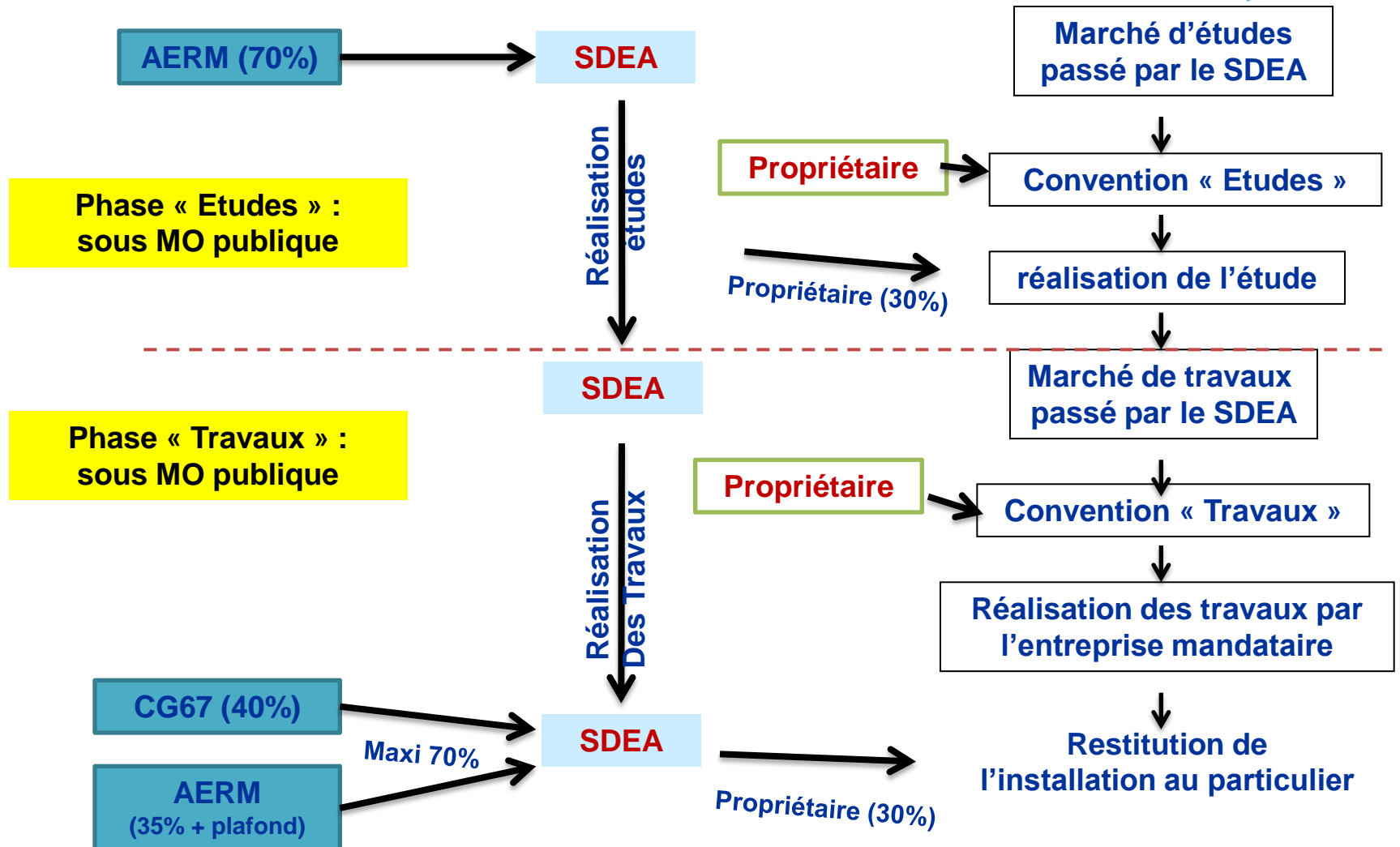
Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif sous maîtrise d'ouvrage Publique Périmètre du Canton de Villé

➔ Périmètre du Canton de Villé :
18 communes, 10 000 habitants.
275 installations d'ANC



➔ 130 installations nécessitant une réhabilitation sous 4 ans
(grille d'évaluation callée sur celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne)

III.1 - Opération pilote de réhabilitation sous MO Publique - périmètre du Canton de Villé (2/2)



III.2 - Bilan intermédiaire de l'opération



Seule condition du IXème programme de l'AERM :
engagement d'une opération de réhabilitation **sous Maîtrise
d'Ouvrage Publique**

- Première opération dans le Bas Rhin -



- ✓ Engagement du SDEA dans une opération Pilote Bassin Rhin Meuse
 - ✓ Travaux 2012 à 2014 = 36 réhabilitations réalisées / 50
 - ✓ Disparité des montants = de 5 609 € TTC à 22 218 € TTC
 - ✓ Coût moyen de réhabilitation d'une installation : 12 440 € TTC
 - ✓ Coût moyen Travaux à la charge des propriétaires : 5 187 € TTC
 - ✓ Solde des études à charge du propriétaire : 315,65 € TTC

- ✓ Aides financières :
 - ✓ Etudes : Aides de 70%
 - ✓ Travaux : Taux moyen des aides: 61 % sur les travaux (35% du montant des travaux AERM (trx plafonnés à 9000 € HT) + 40% CG67 dans la limite de 70% d'aides au total)



IV.1 - Opération de réhabilitation sous MO Privée - Périmètre Haute Bruche

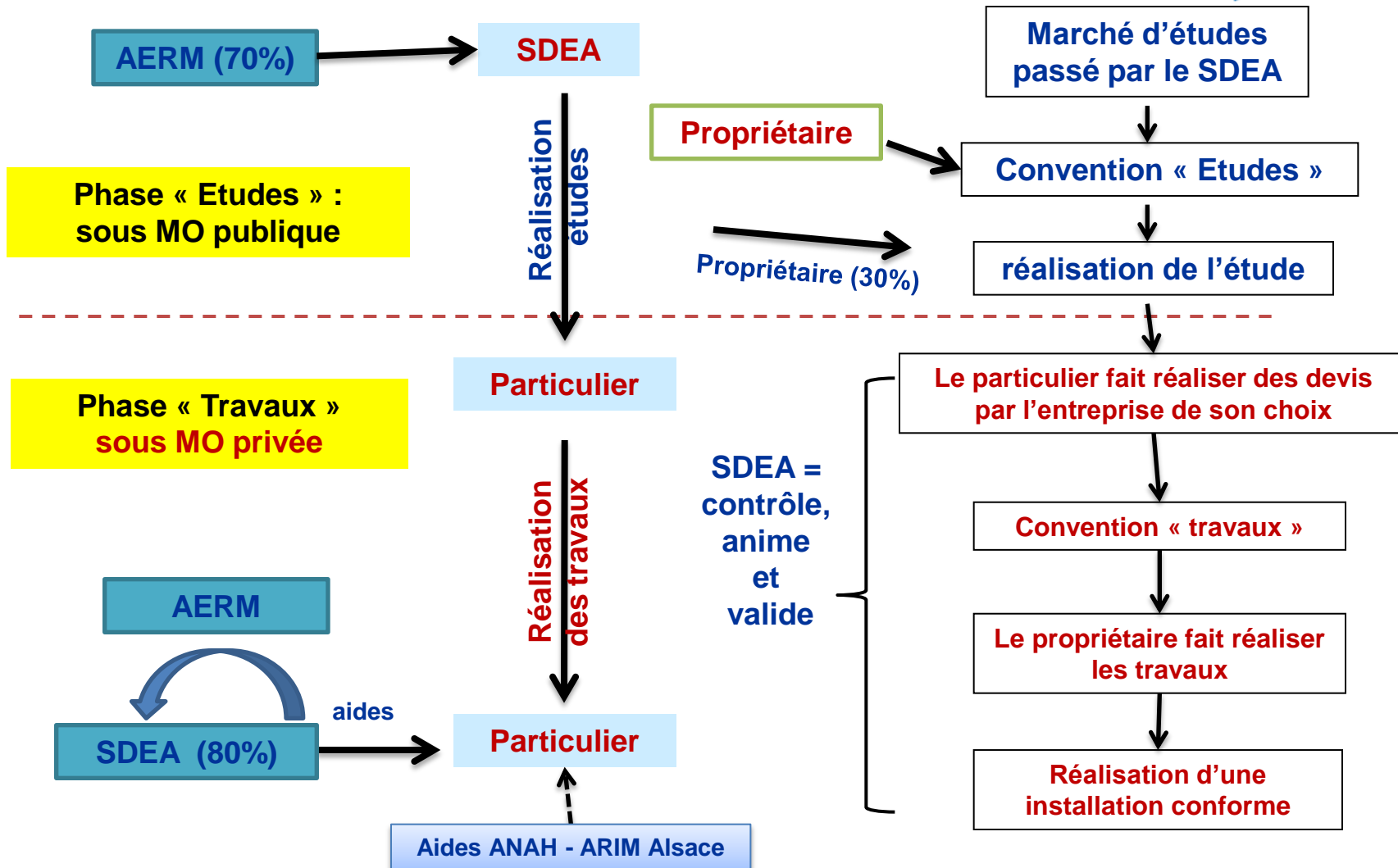
SDEA

Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif sous maîtrise d'ouvrage Privée - Périmètre haute Bruche

- ➔ Périmètre de 11 communes, 3300 habitants, habitat dispersé
- ➔ Environ 2200 installations ANC (1/3 du parc SDEA)
- ➔ Répondre aux demandes des particuliers du secteur et améliorer la Bruche
- ➔ Permettre aux installations jugées prioritaires de bénéficier du programme : 150 installations à réhabiliter par an, soit 450 sur 3 ans de 2014 à 2017
- ➔ SDEA = Animer le suivi des études, la réalisation des travaux, s'assurer de leur conformité et assurer la gestion des aides
Prévision de 1,5 M€ de travaux par an / 0,7 ETP pour l'animation



IV.2 - Périmètre Haute Bruche – le rôle du SPANC : la mission d'animation



IV.3 - Les enjeux du programme de partenariat AERM / SDEA signé en Juin 2014



ETUDES : 128 installations

✓ **70% du montant TTC pour les études préalables (255,72 € TTC)**



TRAVAUX : 43 conventions signées, 26 réalisées / coût moyen de 10 915 € TTC / 2 863 € TTC restent à charge

✓ **Aides escomptées sur travaux : 80% des travaux**

Plafond d'aides : 9000 € HT soit 9900 € TTC

Plafond de travaux de : 11 250 € HT soit 12 375 € TTC



✓ **Aide versée par le SDEA au propriétaire dès achèvement des travaux**

✓ **Frais de dossier (missions de contrôle, d'animation, de gestion des aides et d'assistance à MO) 424,60 € TTC**



**Un engagement volontaire des communes de la Haute Bruche
et du SDEA**

**Une opération innovante dans tout le bassin Rhin Meuse
Un programme de partenariat signé en Juin 2014**

Questions / Réponses



Merci pour votre attention

